



LA VILLE ES NONAIS, le 6 mars 2024

**Objet : Convocation Conseil Municipal**

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de LA VILLE ES NONAIS se réunira :

**Le mercredi 13 mars 2024 à 20h30  
A la mairie**

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette réunion et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

**Ordre du jour :**

Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2023

**Débat relatif aux orientations générale PADD dans le cadre de la révision du PLU**

**Finances**

- Budget Commune : Approbation du Compte de gestion du trésorier
- Budget Commune : Vote du Compte administratif 2023
- Budget Commune : Affectation du résultat 2023
- Budget Camping : Approbation du Compte de gestion du trésorier
- Budget Camping : Vote du Compte administratif 2023
- Budget Camping : Affectation du résultat 2023
- Budget Mouillage : Approbation du Compte de gestion du trésorier
- Budget Mouillage : Vote du Compte administratif 2023
- Budget Mouillage : Affectation du résultat 2023
- Convention de financement pour l'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électrique et hybrides rechargeables
- Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles

**Environnement et Urbanisme**

- Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables sur son territoire
- Ilot Jacques Cartier – Approbation de la vente par l'Etablissement Public Foncier auprès d'Emeraude Habitation (annule et remplace la délibération 2023-55)

**Intercommunalité**

- Convention fille – SIG – Service unifié sur le territoire du Pays de Saint-Malo – Conventionnement 2023-2027

**Ressources humaines**

- Délibération relative à la prime exceptionnelle pouvoir d'achat

- Création d'un poste non permanent pour un accroissement saisonnier : Agent d'accueil et gardiennage du camping municipal

#### QUESTIONS DIVERSES

Afin de vous répondre de manière claire et précise et de gagner en efficacité, je vous invite – comme prévu dans l'article 4 du règlement intérieur du conseil municipal - à m'adresser vos questions à l'écrit au plus tard trois jours ouvrables avant le conseil.

**LE MARIE**  
**Jean-Malo CORNEE**

